

Aussi, une liste des actionnaires de la banque *Jacques-Cartier*, en date du 1er décembre, 1877.

Aussi, une liste des actionnaires de la banque de *St. Hyacinthe*

Et aussi, une liste des actionnaires de la banque de *Yarmouth*, en date de février, 1878.

*Ordonné*, qu'elles soient déposées sur la table, et elles sont comme suit :

(*Voir documents de la session No. 15.*)

L'honorable *M. Miller*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son cinquième rapport.

*Ordonné*, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le Greffier comme suit :

SÉNAT,  
CHAMBRE DE COMITÉ,  
26 février, 1878.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de la compagnie d'assurance Agricole du *Canada*, demandant qu'il soit passé un acte pour liquider les affaires de la dite compagnie et pour nommer des syndics en liquidation revêtus des pouvoirs nécessaires à cette fin, et a constaté que l'avis n'a pas eu la durée voulue ; votre comité recommande néanmoins de suspendre la 51e règle dans ce cas-ci, vu que le comité auquel le bill sera renvoyé pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

WILLIAM MILLER,  
*Président.*

Sur motion de l'honorable *M. Bellerose*, secondé par l'honorable *M. Armand*, il a été

*Ordonné*, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de la compagnie d'assurance Agricole du *Canada*, tel que recommandé dans le cinquième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

Sur motion de l'honorable *M. Miller*, secondé par l'honorable *M. Benson*, il a été *Ordonné*, que le temps fixé pour recevoir des pétitions de bills privés, et pour présenter des bills privés, soit prolongé à mercredi, le treizième jour de mars prochain.

L'honorable *M. Macpherson*, secondé par l'honorable *M. Campbell*, a proposé :

Qu'un comité spécial composé des honorables messieurs *Scott, Campbell, Brown, Botsford, McLelan, Haythorne* et du proposant, soit nommé et qu'il soit chargé de s'enquérir :

1o. Si l'écluse de *Fort Francis*, après qu'elle aura été achevée, pourra servir pour les besoins du commerce, en liaison avec le chemin de fer du *Pacifique*, de manière à former partie de la communication directe entre le *Lac Supérieur* et le *Manitoba* ? Si non, quels seraient les travaux indispensables à exécuter (en addition à la dite écluse du *Fort Francis*) pour établir une ligne de communication non interrompue par bateaux à vapeur entre la station du chemin de fer à *Port Savanne (Lac des Milles Lacs)* et *Keewatin (Portage du Rat)*, et quel serait le coût probable de ces travaux ?

2o. A quoi servira, dans l'intérêt du pays, la dite écluse, si elle ne peut servir pour les besoins du commerce, en liaison avec le chemin de fer du *Pacifique*, de manière à former partie de la dite communication directe ?

3o. Quelle est la distance de la dite écluse au point qui en est le plus rapproché sur la ligne du chemin de fer du *Pacifique* ?